

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Mise à disposition de tablettes numériques dans le cadre de la dématérialisation du conseil municipal

DEL-2015-067

Numéro de la délibération : 2015/067

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 27/04/2015

Date de convocation du conseil : 21/04/2015

Date d'affichage de la convocation : 21/04/2015

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉLAN, M. Yvon PÉRESSE, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Faten ARAB-JAZIRI par M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Émilie CRAMET par M. Georges-Yves GUILLOT, M. Alain PIERRE par M. Hervé JESTIN.

Était absente : Mme Stéphanie GUÉGAN.

Mise à disposition de tablettes numériques dans le cadre de la dématérialisation du conseil municipal

Rapport de Christophe BELLER

Conformément à l'article L. 2121-13 et selon les termes de l'article L. 2121-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en substance ci-après :

"Tout membre du Conseil Municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération ... La commune assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'elle juge les plus appropriés.

Afin de permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant de ses compétences, la Commune peut, dans les conditions définies par son assemblée délibérante, mettre à disposition de ses membres élus, à titre individuel, les moyens informatiques nécessaires".

C'est ainsi que, dans le cadre du projet de dématérialisation des dossiers du conseil municipal et de la démarche de modernisation de l'administration, il est proposé de doter les conseillers municipaux d'une tablette numérique permettant de consulter de manière dématérialisée l'ensemble des projets de délibérations et leurs pièces jointes, ainsi que, potentiellement, d'autres documents relatifs aux différentes instances municipales.

Le coût global de ce projet évalué à 58 950€ sur 5 ans est à minorer des 29 250€ d'économies qui seront réalisées sur la même période, uniquement dans le cadre de la dématérialisation des dossiers du conseil municipal (papier, impressions, main d'oeuvre).

Nous vous proposons :

- d'approuver la mise à disposition des conseillers municipaux d'une tablette numérique selon les modalités fixées par la convention de mise à disposition en annexe,
- d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions de mise à disposition.

La délibération est adoptée par 31 voix pour et 1 abstention.

Ont voté pour : M. Philippe AMOURETTE, Mme Faten ARAB-JAZIRI, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, M. Yvon PÉRESSE, M. Alain PIERRE, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET

S'est abstenue : de Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS

Fait à Pontivy, le 28 avril 2015

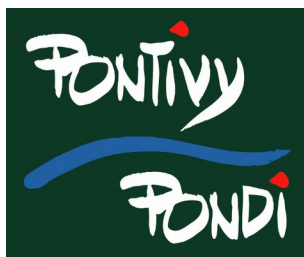
**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TABLETTE NUMERIQUE

Entre,

La Commune de Pontivy, représentée par sa Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 27 avril 2015.

ci-après désignée "la Commune",

Et,

M ou Mme _____, Maire-Adjoint / Conseiller(ère)
municipal(e), au sein de la Commune de Pontivy,

ci-après désigné(e) "le bénéficiaire"

Préambule

Conformément à l'article L. 2121-13 et selon les termes de l'article L. 2121-13-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

"Tout membre du Conseil Municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération ... La commune assure la diffusion de l'information auprès de ses membres élus par les moyens matériels qu'elle juge les plus appropriés.

Afin de permettre l'échange d'informations sur les affaires relevant de ses compétences, la Commune peut, dans les conditions définies par son assemblée délibérante, mettre à disposition de ses membres élus, à titre individuel, les moyens informatiques nécessaires".

C'est ainsi que, dans le cadre du projet de dématérialisation des dossiers du conseil municipal et de la démarche de modernisation de l'administration, il est proposé de doter les conseillers municipaux d'une tablette numérique permettant de consulter de manière dématérialisée l'ensemble des projets de délibérations et leurs pièces jointes, ainsi que, potentiellement, d'autres documents relatifs aux différentes instances municipales.

Les conditions de mise à disposition de ce matériel sont régies par la présente convention.

ARTICLE 1 – Objet

La présente convention définit les conditions dans lesquelles la Commune met à disposition du bénéficiaire le matériel désigné à l'Article 2.

ARTICLE 2 – Matériel mis à disposition

Le matériel mis à disposition, intitulé « tablette numérique » dans le présent document est constitué d'une tablette numérique, d'un chargeur et d'un étui rotatif.

ARTICLE 3 – Bénéficiaires

Sont bénéficiaires de cette mise à disposition les élus du conseil municipal de la Commune, à savoir la Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux.

En acceptant le dispositif, le bénéficiaire s'engage à recevoir par voie électronique les convocations aux conseils municipaux et les documents y afférents. Ce dispositif vaut également pour les commissions municipales et pourra être étendu à d'autres instances à l'avenir.

ARTICLE 4 – Durée

La tablette numérique est mise à disposition jusqu'à la fin de la mandature, date à laquelle elle est restituée à la collectivité.

ARTICLE 5 – Mise à disposition gratuite

Cette tablette numérique mise à disposition dans le cadre d'une politique visant à :

- inciter à l'usage du numérique au sein de la municipalité,
- faciliter l'accès à l'information des conseillers municipaux,
- l'application du dispositif Développement Durable,

La tablette numérique est mise à disposition des conseillers municipaux à titre gratuit. Son exploitation ne doit faire l'objet d'aucune activité commerciale ou lucrative à quelque niveau que ce soit.

ARTICLE 6 – Gestion matérielle et logicielle

La tablette numérique est gérée par un outil de gestion de terminaux mobiles MDM (Mobile Device Management) exploité par le service systèmes d'information de la Commune.

Cet outil permet de gérer les tablettes numériques tant d'un point de vue matériel que logiciel en mode OTA (Over The Air), c'est à dire sans intervention physique sur les terminaux, sur les aspects non exhaustifs suivants :

- remontées d'informations techniques (utilisation stockage, mémoire, version système,...)
- politique de sécurité (code de verrouillage, révocation du terminal, suppression données professionnelles,...)
- configuration (messagerie, paramètres wifi, applications obligatoires, interdites,...)

Cependant, l'utilisation d'un compte iTunes™ afin d'accéder à l'App Store™ (espace de téléchargement d'applications) étant incontournable pour une utilisation optimale de la tablette numérique, le bénéficiaire pourra au choix utiliser son compte personnel ou demander la création d'un compte au service systèmes d'information de la commune.

Par ailleurs, si le bénéficiaire souhaite télécharger des applications payantes, il devra le faire avec ses propres coordonnées bancaires.

ARTICLE 7 – Préservation du matériel

Dès sa prise en compte et ce jusqu'à sa réintégration à la collectivité, le bénéficiaire s'engage à respecter et à prendre soin de la tablette numérique fournie, celle-ci étant sous son entière responsabilité (Code civil – Art.1384 al.1).

ARTICLE 8 – Formation

Le bénéficiaire peut prétendre à une formation à l'utilisation de la tablette numérique si besoin est. Cette formation de 1^{er} niveau sera dispensée par le service systèmes d'information de la Commune sous la forme d'un module en groupe de 2H maximum et qui couvrira les aspects suivants :

- Découverte de la tablette numérique
- Installation d'applications depuis le store
- navigation internet et envoi de mails

ARTICLE 9 – Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur dès sa notification. Elle a pour terme l'échéance du mandat du bénéficiaire au plus tard.

A REMPLIR PAR LE BENEFICIAIRE

Je soussigné(e) _____ accepte les conditions de la présente convention et d'être convoqué aux conseils municipaux et autres instances municipales, de recevoir les documents afférents aux affaires mises à l'ordre du jour de ces conseils municipaux et autres instances par voie dématérialisée selon les modalités suivantes.

Je déclare avoir pris connaissance que dans ce cadre mon adresse électronique de référence sera : **prenom.nom@ville-pontivy.fr**

Ce compte de messagerie électronique sera paramétré par défaut sur la tablette.

Messagerie, (cocher l'option choisie) :

- Je ne souhaite pas recevoir ces messages en copie sur mon adresse personnelle
- Je souhaite recevoir en copie ces messages sur mon adresse personnelle, à l'adresse suivante (en lettres capitales) :

.....

Compte iTunes™, (cocher l'option choisie) :

- J'ai déjà un compte iTunes™ ou je vais en créer un et je souhaite m'en servir sur cette tablette
- Je souhaite qu'un compte iTunes™ soit créé avec mon adresse **prenom.nom@ville-pontivy.fr** . Ce compte et ses paramètres de sécurité seront gérés par le service systèmes d'information (questions secrètes, e-mail de secours, date de naissance)

Formation : initiation à l'utilisation de la tablette, (cocher l'option choisie) :

- Je souhaite suivre une formation d'initiation à l'utilisation de la tablette.
- Je ne souhaite pas suivre cette formation.

Fait à Pontivy, le

Conseiller(ère) Municipal(e) bénéficiaire

Pour la Commune,

La Maire